

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Eric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Françoise DELABY À Guylaine YHARRASSARRY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-160

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030

DÉLIBÉRATION : 2023-160  
SERVICE : DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030

**RAPPORTEUR : Christian TALLIO**

Le contrat de ville 2024-2030 constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires pour améliorer la vie des 55 000 habitantes et habitants des 15 quartiers politique de la ville de la Métropole nantaise, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de la Métropole. La Ville de Nantes est la principale concernée, puisqu'elle regroupe 12 quartiers prioritaires parmi les 15 quartiers prioritaires de la Métropole, avec 43 000 habitantes et habitants, soit 13,4 % de la population nantaise (INSEE 2018).

Dans ces quartiers, le taux de pauvreté, qui s'établit à 44 % des ménages, est 4 fois plus élevé que sur Nantes Métropole (12 %). Le taux de chômage, malgré un recul, s'élève à 17 % et reste 3 fois supérieur à celui de Nantes Métropole (5,3 %). Ce sont aussi les habitants et habitantes des quartiers populaires qui ont subi, plus fortement qu'ailleurs, l'impact des crises successives. Les conséquences de la crise sanitaire continuent à se faire sentir en termes d'isolement, de perte de sociabilité, d'effets sur la santé mentale notamment. Le contexte actuel d'inflation pèse sur le quotidien des ménages déjà fragiles, avec pour un nombre grandissant de familles des difficultés à se nourrir et à se chauffer. Signé pour 6 ans, le contrat de ville 2024-2030 mobilise sur leurs champs de compétences respectifs : l'Etat, Nantes Métropole, les villes de Nantes, Saint Herblain, Orvault et Rezé, le Département de Loire-Atlantique, la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique, les 8 bailleurs sociaux implantés dans les 15 quartiers politique de la ville, la Région des Pays de la Loire, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Caisse des dépôts et consignations. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation l'inter-conseil citoyen qui réunit les 9 conseils citoyens installés et un inter-associatif composé d'une vingtaine d'associations agissant dans les quartiers politique de la ville.

### **1. Un nouveau contrat, qui s'appuie sur l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022**

L'évaluation du précédent contrat de ville, signé en 2014, a été conduite en 2022. Elle comprenait un volet statistique, un volet qualitatif, ainsi qu'un volet participatif : elle a été l'occasion d'un recueil de paroles d'habitants, de croisement des regards avec les partenaires et interlocuteurs du contrat de ville : 3 groupes de travail mobilisant 65 participants ont été réunis à plusieurs reprises sur l'année 2022 et au total près de 300 personnes ont été mobilisées, dont une centaine d'habitants. Ce qu'a mis en lumière l'évaluation du contrat de ville peut être résumé comme suit :

- une capacité de dialogue et d'interpellation renforcée entre acteurs de la politique de la ville grâce à la mise en place en 2014 d'une gouvernance ouverte, associant acteurs associatifs, bailleurs et conseils citoyens aux côtés des acteurs institutionnels. S'agissant des conseils citoyens, le territoire avait fait le choix original d'un accompagnement renforcé, mis en œuvre par un tiers, Résovilles. Après plusieurs années d'expérience, si la dynamique de ces groupes reste fragile et doit être constamment soutenue, il apparaît que le rôle joué par les conseils citoyens, qui portent et relaient la parole habitante auprès des partenaires, qui se mobilisent sur les problématiques qu'ils identifient comme cruciales pour les habitants de leur quartier, est incontournable. Dans le prolongement de cette démarche de gouvernance ouverte, l'évaluation a souligné la nécessité de renforcer l'animation territoriale dans chacun des quartiers afin de favoriser le développement des coopérations au niveau du quartier.

- une mobilisation partenariale croissante sur la période du dernier contrat de ville. Ainsi, les moyens mobilisés pour accompagner les projets associatifs ont été multipliés par trois, passant de 2 M€ en 2016, à 6 M€ en 2022. En parallèle, la mission KPMG chargée de l'évaluation a noté une mobilisation croissante des collectivités (Villes et Métropole) pour activer et orienter les politiques de droit commun vers les quartiers Politique de la ville, ainsi que la mobilisation de la Préfecture pour assurer le déploiement sur ces quartiers des dispositifs de l'État, tout en pointant une mobilisation de l'État en dehors du service Politique de la ville à conforter, une position du Département qui reste en retrait, et l'absence de la Région des Pays de la Loire.

- une période marquée par la suppression des emplois aidés en 2017 par l'État, sur laquelle ce dernier est ensuite partiellement revenu avec le développement des adultes-relais, et par la démultiplication des appels à projets, qui a généré une fragilisation du financement des associations ; d'où un besoin identifié de développer des modes de financement plus pérennes en direction des associations pour la période à venir.

- un besoin renforcé des habitantes et habitants d'accès, mais aussi de compréhension et de capacité de dialogue avec les services publics, à travers les exemples de l'accompagnement à la scolarité - et de la demande exprimée par les parents en matière d'aide aux devoirs - ou encore du bilan effectué par les acteurs sur la question de l'« aller vers », méthode utilisée pour établir le contact avec les publics les plus éloignés.

Malgré ces évolutions mises en évidence par l'évaluation, l'impact des actions menées dans le cadre du contrat de ville reste difficile à appréhender. En effet, si l'observation statistique permet de qualifier l'évolution de chaque quartier, elle ne dit rien des parcours des habitants, qui ne restent pas forcément dans le quartier, et des nouveaux arrivants, souvent plus pauvres que les habitants qui quittent le quartier. Ainsi, lors du dernier baromètre Cadre de vie (enquête téléphonique effectuée auprès de 2 000 habitants des quartiers prioritaires de la métropole) conduit au printemps 2021, 44 % des personnes interrogées indiquent vivre dans leur quartier depuis moins de 5 ans. Et à partir des données de 2019, le COMPAS a pu établir que l'indice de fragilité<sup>1</sup> des ménages emménagés depuis moins de 5 ans, était supérieur d'un point à ceux emménagés depuis plus de 5 ans dans le quartier. Les éléments d'observation réunis sur l'évolution de la situation socio-économique des quartiers prioritaires sur la période du dernier contrat de ville permettent néanmoins d'affirmer que les quartiers continuent de concentrer des populations fragilisées, et que l'action publique et collective a par conséquent vocation à être poursuivie et amplifiée en direction de ces territoires :

- des inégalités qui continuent de s'accroître, sur un territoire métropolitain globalement en développement : ainsi, l'indice de développement des territoires<sup>2</sup>, se dégrade de 7 points entre 2013 et 2018 pour les quartiers politique de la ville de Nantes Métropole, quand il s'améliore de 18 points pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

- un taux de chômage en baisse, qui passe de 23 % en 2014 à 20 % en 2018 %, puis à 17 % en 2022 ; sur la même période, sur Nantes Métropole, il passe de 11 % en 2014 à 10,5 % en 2018 pour s'établir à 5,3 % en 2022 ;

- un niveau de réussite au brevet pour les collèges publics en quartier prioritaire qui se rapproche de la moyenne intercommunale entre 2016 et 2020 -cette dernière restant stable sur la période-, tout en restant inférieure de plusieurs points pour la majorité des collèges en quartier prioritaire ;

- des habitants qui pour 75 % d'entre eux disent juger leur quartier agréable, mais qui sont 38 % à s'estimer exposés à des problématiques d'insécurité, particulièrement en lien avec le deal (Baromètre Cadre de vie, Nantes Métropole, 2021) ;

- des écarts aux moyennes métropolitaines qui persistent en matière de santé : taux de recours aux soins de spécialistes inférieur de 10 points, pratiques de dépistage et de prévention inférieures de 10 à 20 points (ORS, 2018), taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) supérieur dans les quartiers politique de la ville.

## 2. La méthode d'élaboration du contrat de ville 2024-2030

Sur les bases de l'évaluation conduite en 2022, le comité de pilotage a défini fin 2022 les attendus pour ce nouveau contrat de ville :

- *Plus lisible, plus accessible et resserré autour d'enjeux prioritaires collectivement.* Le contrat de ville doit constituer un cadre d'actions partagé dont les acteurs dans leur diversité (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens, habitantes et habitants) se saisissent facilement.

---

1 L'indice de fragilité est un indice du COMPAS, construit à partir de 5 indicateurs : la part d'adultes isolés (avec ou sans enfant), la part d'immigrés, la part de bas niveau de formation, la part d'inactifs ou au chômage, la part de ménages n'ayant pas de voiture.

2 Indice synthétique établi par le COMPAS, visant à mesurer la situation du territoire étudié au regard de la situation de la France Métropolitaine, à partir de la part de 25-54 ans actifs occupés, de la part des personnes ayant un niveau supérieur au bac, et du niveau de revenu médian des ménages.

- *Plus ancré sur les 15 quartiers Politique de la ville.* Le contrat de ville 2024-2030 met en visibilité les dynamiques et les priorités propres à chaque quartier.
- *Plus mobilisateur.* L'enjeu est de mobiliser au-delà des acteurs de la politique de la ville très investis sur le territoire, et de faire levier sur les politiques publiques thématiques de "droit commun" qui représentent un levier d'action essentiel pour les quartiers politique de la ville. Si la dynamique de mobilisation est engagée sur les politiques publiques métropolitaines et municipales et auprès des services de l'État au niveau local, des progrès sont attendus sur les 6 ans en matière d'Education, de sécurité et de justice en lien avec l'Etat et en matière de formation professionnelle avec la Région.

C'est dans ce cadre que le contrat de ville 2024-2030 a été élaboré au cours de l'année 2023 ; c'est l'aboutissement d'un travail collectif et participatif auquel plus de 300 acteurs ont contribué. Il s'est appuyé sur la force des partenariats historiques et qui se sont consolidés depuis 2014 autour de la gouvernance ouverte du contrat de ville (entre les villes et la Métropole, la Préfecture, les bailleurs, les associations et les conseils citoyens). A l'échelle métropolitaine, cela s'est concrétisé par 6 contributions des parties prenantes de la gouvernance ouverte du contrat de ville (l'Etat, la Métropole et les villes, le Département, l'inter-conseils citoyens, l'inter-bailleurs et l'inter-associatif).

Nantes Métropole a pu s'appuyer sur la feuille de route énoncée en début de mandat par les élus à la Politique de la ville de la Métropole et des 4 villes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé, et qui identifiait 4 priorités :

- Des quartiers qui tissent des liens et ouvrent le champ des possibles (soutenir le lien social et les initiatives, rendre les espaces publics, agréables, sécurisés et propres, favoriser l'émancipation et renforcer l'accès aux droits) ;
- Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité ;
- Des quartiers connectés et solidaires à la fois ;
- Pour une transition écologique et solidaire au sein des quartiers.

A partir de ces contributions, deux comités de pilotage élargis, qui ont réuni à chaque fois une centaine de partenaires, ont permis de croiser et de consolider une vision partagée des priorités à travailler collectivement sur les six prochaines années et de valider le mode de pilotage du futur contrat de ville. A l'échelle de chacun des quartiers politique de la ville, une rencontre avec les partenaires, les associations de quartier et le conseil citoyen a été organisée dans chacun des quartiers pour mettre en partage et enrichir les priorités par quartier à mettre en dynamique sur 2024-2030. Le temps fort du 7 décembre a constitué un temps fédérateur de validation du contrat de ville par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, agissant à l'échelle des quartiers, des villes et de la Métropole.

### **3. Les enjeux prioritaires du contrat de ville 2024-2030**

#### *3.1 – A l'échelle métropolitaine*

Quatre orientations guideront pour les 6 ans, l'action collective des partenaires du contrat de ville :

- Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Dans une Métropole en quasi plein emploi, les quartiers populaires ont bénéficié de la dynamique positive, avec un taux de chômage en recul de 9 points depuis 2019. Dans ce contexte, les personnes qui restent sans emploi, sont celles qui peinent à franchir de manière spontanée les portes du pôle emploi, de la mission locale ou de la Maison de l'Emploi (ATDEC). Elles cumulent davantage de freins (précarité, santé, mode de garde, mobilité, barrière linguistique, etc.) et nécessitent un accompagnement sur le temps long. Il s'agira de diversifier les modes de mobilisation par de nouveaux partenariats entre institutions, service public de l'emploi (ATDEC, Pôle Emploi, Unité emploi du Département) et associations, créer des ponts entre les dispositifs, favoriser la rencontre en proximité avec les employeurs (entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, institutions, associations). L'enjeu est également de changer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers populaires et les inciter à y recruter et s'y installer.

- Des quartiers du lien et de l'émancipation

Les liens de solidarité et de convivialité et la capacité d'inventivité et à agir sont une force des quartiers populaires, portées par les habitants et les associations de quartier. Les temps de crises l'ont démontré. Cette force est à soutenir et à renforcer dans une période post-covid et d'inflation forte, dont tous les partenaires relèvent que les habitants et les associations sortent fragilisés : sociabilité des enfants scolarisés, isolement, perte de pouvoir d'achat, augmentation des demandes de prestations, situation financière des structures.

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier et au sein de la Métropole, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes. L'objectif porté par les partenaires est également que les habitants des quartiers populaires accèdent aux mêmes droits que les habitants des autres quartiers en veillant au maintien de la présence des services publics dans les quartiers populaires et qu'ils bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives en proximité. Il s'agit également ici de mieux prendre en compte la situation des jeunes, et de lutter contre les discriminations en visant les situations discriminantes, notamment en matière d'emploi.

- Des quartiers en transitions

Agir pour les transitions signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants des quartiers populaires en marge des évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique. C'est également répondre aux besoins de santé des habitants, avec une attention portée à la question de la santé mentale, particulièrement prégnante en quartier Politique de la ville, et anticiper le vieillissement de la population des quartiers populaires.

Agir pour les transitions dans les quartiers populaires, c'est aussi partir de la réalité des habitants et faire avec les habitantes et habitants. Ainsi, l'idée n'est pas de pas faire de la transition écologique une injonction mais bien une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en construisant les réponses avec l'ensemble des habitantes et habitants sur les champs de l'alimentation, de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité douce, de l'accès au numérique, ou de préservation de la santé. C'est le sens des projets qui ont émergé ces dernières années et qui agissent tant sur le lien social, le reste à vivre que sur le volet environnemental (le marché alternatif de Bellevue, l'action de glanage sur le marché de Bellevue, les fermes urbaines de Bellevue et des Dervallières, les achats groupés de produits alimentaires de qualité de VRAC, les ressourceries de quartier, notamment). Les projets globaux qui engagent la transformation des quartiers du Grand Bellevue, des Dervallières, de Bottière, de Nantes Nord, et du Breil sont à cet égard une opportunité pour soutenir de manière structurante et durable les dynamiques de transitions, notamment par la réhabilitation des logements, l'aménagement d'espaces publics et collectifs plus adaptés au réchauffement climatique mais aussi aux enjeux de cohésion sociale.

- Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles

Les partenaires du contrat de ville partagent un constat commun, relayé régulièrement par les habitantes et habitants des quartiers populaires. Les faits de tranquillité publique liés aux trafics de drogue et leurs répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers se sont intensifiés, notamment depuis la crise sanitaire. Les solutions identifiées résident à la fois dans la nécessité de mobiliser les moyens de Police et de Justice de l'Etat et de travailler de manière coordonnée (Etat, villes, bailleurs, associations) la continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice. Les émeutes de juillet 2023 ont remis au premier plan la question du lien police/population, avec des actions à expérimenter sur le modèle de la police de proximité ou de l'îlotage, et la poursuite de l'investissement positif de l'espace public, comme initié par la Ville de Nantes et Nantes Métropole avec le programme « A nous les espaces publics ».

### *3.2 A l'échelle des quartiers prioritaires herblinois*

Pour les quartiers prioritaires herblinois, un travail a été mené s'appuyant sur :

- les données statistiques compilées et mises à jour par le Compas ;

- des échanges entre les différentes directions concernées ;
- des temps d'échanges avec les associations des deux quartiers.

Les 5 priorités suivantes, déclinées en objectifs, ont été actées :

<p>Accès aux droits et aux services publics</p>	<p>Priorité commune aux deux quartiers mais déclinée tout particulièrement au <i>Sillon de Bretagne</i> qui bénéficie de moins de services sur la question de l'accès aux droits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imaginer des démarches proactives pour lutter contre le non-recours, encourager toutes les formes de médiation à l'accès aux droits (avec un enjeu autour des publics étrangers) ;</li> <li>• Rendre compréhensible l'accès au Droit (démarches juridiques, point justice – Maison justice et droit, aide aux victimes) ;</li> <li>• Amplifier les actions de médiation numérique / articulation avec l'accès aux droits ;</li> <li>• Développer des actions en santé tout particulièrement sur la thématique de santé mentale à destination des jeunes et de l'accès aux soins pour les enfants ;</li> <li>• Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...) ;</li> <li>• Encourager les actions qui favorisent la sortie des jeunes des quartiers.</li> </ul>
<p>Solidarités et émancipation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux enjeux du vieillissement ;</li> <li>• Favoriser les actions de mixité sociale pour un meilleur vivre ensemble ;</li> <li>• Promouvoir la participation citoyenne ;</li> <li>• Soutenir les démarches culturelles émancipatrices, conforter les actions de sensibilisation et d'ouverture dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté... ;</li> <li>• Accompagner les parcours résidentiels.</li> </ul> <p>Enjeux déclinés spécifiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'émurgence et la structuration d'associations – <i>Sillon de Bretagne</i> ;</li> <li>• Articuler la vie associative du quartier, encourager les complémentarités – <i>Bellevue</i>.</li> </ul>
<p>Emploi et parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les parcours d'accès à l'emploi (avec un enjeu de connaissance et de relais de l'offre par les services municipaux)</li> <li>• Permettre l'accès aux modes de garde pour les parents en recherche d'emploi / formation ;</li> <li>• Promouvoir l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formations qualifiantes ;</li> <li>• Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et jeunes ;</li> <li>• Mobiliser les dispositifs de recherche de stages notamment pour les lycéens et les apprentis ;</li> <li>• Développer le principe de continuité éducative, notamment accompagner les enfants et les jeunes dans leurs parcours – <i>Sillon de Bretagne</i>.</li> </ul>

Transitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une alimentation saine, durable et abordable ;</li> <li>• Adapter les quartiers aux dérèglements énergétiques et écologiques.</li> </ul> <p>Enjeux déclinés spécifiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un quartier apaisé, résilient, en transition – <i>Bellevue</i> ;</li> <li>• Soutenir l'économie circulaire et collaborative (réemploi, distribution alimentaire, repair café...) - <i>Sillon de Bretagne</i>.</li> </ul>
Contribuer à un quartier plus sûr et plus agréable à vivre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la réappropriation positive de l'espace public par les habitants quel que soit l'âge, le genre ... ;</li> <li>• Conforter les actions de médiations et de préventions sociales tout particulièrement à l'intention des jeunes ;</li> <li>• Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser aux conduites à risque tant sur le plan des mobilités que de la santé ;</li> <li>• Promouvoir les enjeux de citoyenneté.</li> </ul>

Le contrat de ville ainsi défini pose le cadre de travail partenarial, les enjeux prioritaires identifiés collectivement, ainsi que les enjeux identifiés pour chacun des 15 quartiers. Il a vocation à être complété au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 par un cahier regroupant les engagements de chacun des partenaires avec les modalités d'évaluation associées, ainsi que par la convention -cadre relative à la gestion urbaine et sociale de proximité dans les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de ville 2024-2030 en faveur des quartiers populaires, annexé à la présente délibération,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023